

Protection des inondations

L'Agglo réalise des aménagements pour protéger la commune de Beaumont-lès-Valence des crues de l'Écoutay

Afin d'éviter de nouvelles inondations comme la commune en a connu en 1971 ou en 1993, Valence Romans Agglo va créer 6 champs d'inondation contrôlée afin de stocker temporairement l'eau de l'Écoutay en crue, restaurer écologiquement le lit de la rivière et créer une zone humide pour favoriser la biodiversité. Sur ce chantier d'ampleur, l'Agglo investit 4 200 000 € TTC pour la protection de la commune des crues de l'Écoutay.

Création de champs d'inondation contrôlée (CIC)

Le principe de l'aménagement est de créer un ralentissement dynamique des crues en stockant temporairement l'eau pendant quelques heures au sein de « casiers » délimités par des levées de terre (sortes de barrages) et permettant ainsi d'écrêter la crue et d'éviter les inondations plus à l'aval.

En cas de crue importante, des déversements seront provoqués en amont du pont des Foulons et les eaux se répartiront dans les différents casiers par les fossés et les buses créées sous les barrages, avant de retourner vers le cours d'eau en aval de la zone via les fossés existants.



Ces aménagements seront réalisés en amont du pont des Foulons, autour du sentier de la Découverte (qui sera conservé) : pour être le plus efficace, les zones de rétention doivent être situées le plus près possible des zones à protéger afin de capter le maximum d'écoulements.

Les terrains agricoles concernés font l'objet d'une servitude de surinondation qui prévoit, en cas de crues, un protocole d'indemnisation des dégâts aux cultures pour chaque exploitant.

Aucun bâtiment (habitations, hangars...) n'est inclus dans cet aménagement.

Création d'une nouvelle zone humide et restauration du cours d'eau

Le projet comprend également des travaux d'amélioration des milieux aquatiques et des zones humides associées. Des aménagements de diversification du lit de la rivière, favorables aux espèces piscicoles, seront réalisés sur près de 900 m. Une nouvelle zone humide, connectée au réseau de fossé sur la rive gauche, sera créée à proximité du pont des Foulons.



En parallèle, des installations pédagogiques seront installées et des places de stationnement aménagées.

Un site archéologique découvert sur la zone de chantier



De septembre 2023 à février 2024, Valence Romans Agglo a réalisé, par l'intermédiaire de l'Inrap¹, des fouilles archéologiques préventives sur le site.

Outre du mobilier céramique pré et protohistorique (période antérieure à l'écriture) se rapportant au Néolithique, à l'Age du Bronze final et à l'Âge du fer, les fouilles ont mis en évidence dix-sept vestiges archéologiques principalement datés de l'Antiquité tardive (milieu IV^e -V^e).

Si la fonction de ces aménagements reste à déterminer, l'hypothèse d'un habitat rural est suggérée par la

¹ Institut national de recherches archéologiques préventives

présence d'un fragment de meule, de matériaux de construction ainsi qu'un vaisselier à usage domestique (jattes/marmites, plats, mortier et pots à col en céramique commune rouge ou grise).

Des fouilles plus poussées, prescrites par la Direction régionale des affaires culturelles et réalisées à partir du mois de septembre 2024, permettront notamment de confirmer la présence d'un bâtiment agricole multifonctions destinés aux hommes, aux animaux et au stockage.

Une rationalisation des parcelles pour les agriculteurs et une optimisation du réseau d'irrigation

En amont des travaux de création des digues, l'Agglo a initié et accompagné, en concertation avec les agriculteurs, des échanges de terrains afin d'obtenir, à l'intérieur des casiers d'inondation, des parcelles plus simples à exploiter pour ces derniers. Ce travail a été réalisé par l'intermédiaire de la Safer Rhône-Alpes.

De février à mars 2024, l'Agglo a également modifié le réseau d'irrigation afin de prendre en compte les nouveaux usages et besoins des agriculteurs cultivant sur le site.

Le planning des travaux à venir

- Août > octobre 2024 : travaux préparatoires et fouilles archéologiques

 À la fin de l'été, les travaux préparatoires au chantier seront lancés : topographie,
 investigations géotechniques, débroussaillage, réalisation des pistes, mise en place des
 barrières anti-batraciens...
 - En complément des investigations archéologiques préventives réalisées en 2023, des fouilles complémentaires vont être menées sur le site en parallèle sur la période.
- Novembre 2024 > février 2025 : réalisation des ouvrages cadres
 Pendant cette phase de chantier, les ouvrages de vidange des futurs casiers seront créés.
- 1^{er} semestre 2025 : création des 3 premiers casiers de rétention
 3 à 4 mois de travaux seront nécessaires pour chacun d'eux. Ils seront entièrement enherbés afin de se fondre dans le paysage.
- Mai > octobre 2025 : réalisation des ouvrages dans le lit du cours d'eau et création de la zone humide à proximité du pont des Foulons
 Pendant cette phase, un seuil de contrôle en amont des déversoirs va être créé pour s'assurer de leur bon fonctionnement et des travaux de diversification des écoulements vont être réalisés dans le lit mineur de l'Écoutay.
- 2^e semestre 2025 : création des 3 derniers casiers de rétention
- Hiver 2025/2026 : création des déversoirs (évacuateurs de crue construits pour évacuer l'eau retenue) sur les rives gauche et droite
- Début 2026 : finalisation du chantier avec les plantations et la remise en état des terrains

Des contraintes limitées pour les riverains et usagers

Le chantier se déplacera pendant les deux ans de son exécution. Les nuisances seront donc limitées dans le temps sur un même secteur.

En raison d'une forte circulation de camions de chantier, la **circulation sera fortement déconseillée** sur la route en provenance et à destination de Chabeuil et au niveau du pont des Foulons.

Sur place, les engins de chantier chemineront sur les emprises des futurs casiers et impacteront peu la circulation. Les agriculteurs pourront continuer à exploiter leurs terrains situés à côté des zones des travaux.

Des **coupures ponctuelles** de chaussées pourront être nécessaires et impliqueront la mise en place de déviations. **Les accès aux riverains seront maintenus** pendant toute la durée du chantier.

Lors des travaux, le chemin de randonnée pourra être ponctuellement inaccessible sur une rive (en alternance).

Le risque inondation : une préoccupation de l'Agglo

Afin de suivre l'évolution des débits de l'Écoutay et d'anticiper les crues, Valence Romans Agglo a installé une station de mesures en amont de Beaumont-lès-Valence, à la Baume-Cornillane. Celle-ci fait partie d'un réseau de 11 stations qui permet à l'Agglo de surveiller les débits des principaux cours d'eau du territoire en temps réel.

En parallèle, consciente que le risque d'inondation de Beaumont-lès-Valence n'est pas uniquement lié à l'Écoutay, l'Agglo poursuit son action de protection des populations en étudiant les solutions possibles concernant la Véore et la Petite Véore.

Pour les propriétaires de bâtiment situés en zone inondable, l'Agglo propose également le dispositif Alabri : un accompagnement permettant d'adapter son bâtiment face au risque inondation

Enfin, elle accompagne également les élus communaux dans la préparation à la gestion de crise.

Plus d'informations : valenceromansagglo.fr